



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 MARS 2017**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Député-Maire.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	29	5	1

**Secrétaire de séance : Solange MION**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2017,

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>52</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
<b>53</b>	Finances – Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017	Le Maire
<b>54</b>	Finances – Budget principal de la Ville – vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Le Maire
<b>55</b>	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Le Maire
<b>56</b>	Finances – Budget annexe Foire et Salons – vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Le Maire
<b>57</b>	Finances – Budget annexe lotissement « Colombier-Sellier » - vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Le Maire
<b>58</b>	Direction Générale – Convention abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – autorisation de signature	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
59	Politique de la Ville – Contrat de Ville – programmation des actions 2017 – attribution de subventions	Marie-Hélène BODIN
60	Enfance-jeunesse – Camps séjours d'été 2017 – tarifs	Marie-Hélène BODIN
61	Urbanisme – Convention avec ENEDIS – extension câble BTA « SCI Les Meunières » - rue des Longueraies	Franck MICHOUX
62	Urbanisme – Convention avec ENEDIS – pose d'une canalisation souterraine et implantation d'un poste de transformation – usine Saint-Lazare	Franck MICHOUX
63	Urbanisme – Convention avec ENEDIS – passage de câble souterrain parcelle CT 481 – Place Fernand Micouraud	Franck MICHOUX
64	Urbanisme – Acquisition de la parcelle cadastrée CT 249 – indivision Manceau à la SEM TERRITORIA	Franck MICHOUX
65	Urbanisme – Acquisition de l'ensemble des garages des parcelles CT 479 et 480 lots 101 à 110 à la SEM TERRITORIA et revente	Franck MICHOUX
66	Urbanisme – Acquisition des parcelles cadastrées CT 247, 250 et 251 rue Maurice Rollinat à la SEM TERRITORIA	Franck MICHOUX
67	Urbanisme – Lotissement du Colombier – cession du lot n°2 à Madame JUGAL	Franck MICHOUX
68	Urbanisme – Lotissement du Colombier – cession du lot n°3 à Monsieur et Madame DRIF	Franck MICHOUX
69	Direction Générale – Avenant convention opérationnelle OPAH-RU – autorisation de signature	Franck MICHOUX
70	Direction Générale – Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 – convention de délégation de tâches	Franck MICHOUX
71	Culture – Validation du projet scientifique et culturel du Musée de Vierzon	Franck MICHOUX
71 BIS	Urbanisme – Dénomination du carrefour desservant les rues Voltaire, Maurice Rollinat, Armand Brunet, Gallerand et Maréchal Foch, les places Maréchal Foch et Aristide Briand et l'Avenue de la République	Franck MICHOUX
72	Culture et Patrimoine – Musée de Vierzon – fixation de tarifs pour les visites commentées et les animations	Franck MICHOUX
73	Culture et Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX
74	Ressources humaines – Personnel territorial – convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher	Karine CHÊNE
75	Ressources humaines – Personnel territorial – renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Karine CHÊNE

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>76</b>	Ressources humaines – Personnel territorial – convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et Réavie	Karine CHÊNE
<b>77</b>	Ressources humaines – Maintien du régime indemnitaire pour les agents en situation de congé longue durée ou de congé longue maladie	Karine CHÊNE
<b>78</b>	Associations Relations Publiques – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) de la Ville pour l'année 2017 et approbation de la convention	Karine CHÊNE
<b>79</b>	Associations Relations Publiques – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Karine CHÊNE
<b>80</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Jill GAUCHER
<b>81</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'assainissement collectif des eaux usées – vote du budget primitif pour l'exercice 2017	Jill GAUCHER
<b>82</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – produits irrécouvrables – admissions en non valeur	Jill GAUCHER
<b>83</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – prix de vente de l'eau potable au SIAEP de Méreau - Saint-Hilaire-de-Court et au SIAEPA de Thénieux – Méry-sur-Cher – année 2017	Jill GAUCHER
<b>84</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'assainissement – montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon – année 2017	Jill GAUCHER
<b>85</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'assainissement montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon – année 2017	Jill GAUCHER
<b>86</b>	Centre technique municipal – Réseau d'éclairage public – conventions de servitudes d'éclairage au profit de la Ville pour ancrages et supports sur propriétés privées avec les propriétaires des immeubles concernés Avenue de la République, rue Armand Brunet et Place de la Résistance	Jill GAUCHER
<b>87</b>	Culture et Patrimoine – Convention de partenariat culturel avec l'association Mikrokosmos chœur de chambre et attribution d'une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER
<b>88</b>	Culture et Patrimoine – Convention de partenariat culturel avec l'association Trans en Danse et attribution d'une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER

N°	Libellé	Rapporteur
89	Culture et Patrimoine – Carrefour de la technologie et de l'innovation 2017 – attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ASTECH	Frédéric COUTURIER
90	Culture et Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement du Cher dans le cadre du 10ème salon du livre jeunesse – convention de partenariat	Frédéric COUTURIER
91	Culture et Patrimoine – Installation du parc Pinocchio sur le site de l'ancienne Piscine Laferrière	Frédéric COUTURIER
92	Direction générale – Équipement du centre de santé – demande de subvention au titre du FEADER – adoption du plan de financement	Élisabeth HOVASSE-PRÉLY
93	Centre technique municipal – Vente de bien mobilier supérieur à 4 600 € - demande d'autorisation	Gérard MASSICARD
94	Développement durable – Activités nautiques – convention d'occupation du domaine public fluvial en faveur de l'association navigation à Vierzon sur le canal de Berry (NAVICABE)	Djamila KAOUES
95	Développement durable – Adhésion à un groupement de commandes pour « l'acquisition de matériel dans le cadre de l'entretien durable des espaces verts et publics »	Djamila KAOUES
96	Sports – Répartition de la subvention de fonctionnement 2017 entre les différents clubs sportifs – premier versement	Fabien BERNAGOUT

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2016

### ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/51 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Le Maire**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des demandes de subventions à la CAF, des avenants aux conventions de prêt, la réhabilitation du Centre de Loisirs « La Noue », l'acceptation d'un don de parcelles, l'acceptation des indemnités perçues ou à percevoir et divers marchés.

## **17/53 FINANCES – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2017**

### **Le Maire**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu, estimé à 13 400 487 € dont 12 287 487 € au titre des trois taxes locales, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon. En cas de besoin, ces éléments seront modifiés lors de la décision modificative de juin 2017 en fonction des éléments transmis par les services de l'État.

- de fixer pour 2017 les taux comme ci-après :

Taxe d'habitation	20,41 %
Taxe foncière bâtie	22,77 %
Taxe foncière non bâtie	41,56 %

- d'autoriser le maire à signer, lorsqu'il parviendra à la collectivité, l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/54 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

### **Le Maire**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget principal de la Ville.

## **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS,

3 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE).

7 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

2 abstentions par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

1 absent : M. GUERIN.

## **17/55 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

### **Le Maire**

Le projet de budget primitif 2017 s'élève globalement à la somme de 1 022 026,24 €  
et s'équilibre par section comme suit :

- investissement 122 750,00 €
- fonctionnement 899 276,24 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe du Théâtre Mac Nab.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/56 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

### **Le Maire**

Le projet de budget primitif 2017 s'élève globalement à la somme de 193 530,55 €  
et s'équilibre par section comme suit :

• investissement	7 715,00 €
• fonctionnement	185 815,55 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe Foire et Salons.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/57 FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « COLOMBIER-SELLIER » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

#### **Le Maire**

Le budget annexe Colombier–Sellier, répond à l'obligation comptable de gérer les lotissements via un budget séparé, ce dernier fut créé par délibération 15/268 du 17 décembre 2015.

En 2017, les travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts s'achèveront, marquant la fin globale du programme de renouvellement urbain entrepris en 2008 sur ces quartiers.

Le projet de budget primitif 2017 qui vous est présenté, pour le budget du lotissement, s'équilibre globalement à la somme de 728 875,00 €  
et comme suit par section :

x investissement :	312 500,00 €
x fonctionnement :	416 375,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe lotissement « Colombier-Sellier ».

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/58 DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION ABATTEMENT DE 30 % SUR LA BASE D'IMPOSITION À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Le Maire**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au logement PRU et patrimoine à signer la convention à intervenir.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/59 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2017 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

### **Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2017 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,

- de verser aux associations concernées les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention, qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2017.

- d'imputer les dépenses et les recettes au budget



## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/60 ENFANCE-JEUNESSE – CAMPS SÉJOURS D'ÉTÉ 2017 – TARIFS**

### **Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs des camps proposés par le service petite enfance-enfance-jeunesse, durant les séjours d'été 2017,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les recettes correspondantes.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/61 URBANISME – CONVENTION AVEC ENEDIS – EXTENSION CÂBLE BTA « SCI LES MEUNIÈRES » - RUE DES LONGUERAIES**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Enedis Unité Réseau Electricité Berry-Loire à poser un câble BTA 400 volts sur les parcelles communales cadastrées section DH n° 215, 661 et 495,

- d'approuver la convention de servitudes passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage et précisant les conditions de pose du câble BTA ainsi que ces accessoires, moyennant une indemnité forfaitaire et globale de vingt euros, payables au jour de la régularisation par les parties des conventions par acte authentique,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et ledit acte authentique,
- de recouvrer la recette correspondante au budget

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/62 URBANISME – CONVENTION AVEC ENEDIS – POSE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ET IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION – USINE SAINT-LAZARE**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à poser une canalisation souterraine et à implanter un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section AW n° 35, route de Saint-Lazare,
- d'approuver les conventions passées entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée de l'exploitation des ouvrages et précisant les conditions de pose, d'entretien et de renouvellement des ouvrages et de leurs accessoires, moyennant une indemnité forfaitaire et globale de vingt euros pour chacune des deux conventions, payables au jour de la régularisation par les parties des conventions par acte authentique,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdites conventions et ledit acte authentique,
- de recouvrer les recettes correspondantes au budget.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/63 URBANISME – CONVENTION AVEC ENEDIS – PASSAGE DE CÂBLE SOUTERRAIN PARCELLE CT 481 – PLACE FERNAND MICOURAUD**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à poser une canalisation souterraine sur la parcelle communale cadastrée section CT 481, place Fernand Micouraud,
- d'approuver la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée de l'exploitation des ouvrages et précisant les conditions de pose, d'entretien et de renouvellement des ouvrages et de leurs accessoires, moyennant une indemnité forfaitaire et globale de vingt euros, payables au jour de la régularisation par les parties de la convention par acte authentique,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et ledit acte authentique,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/64 URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CT 249 – INDIVISION MANCEAU À LA SEM TERRITORIA**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir auprès de la SEM TERRITORIA, lorsque cette dernière aura jouissance totale des biens, la parcelle cadastrée CT 249, sise 15, rue Armand Brunet, moyennant le prix net vendeur de 45 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les actes de vente à intervenir,

- d'imputer la dépense correspondante au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/65 URBANISME – ACQUISITION DE L'ENSEMBLE DES GARAGES DES PARCELLES CT 479 ET 480 LOTS 101 À 110 À LA SEM TERRITORIA ET REVENTE**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir auprès de la SEM TERRITORIA lorsque cette dernière aura jouissance totale des biens, les lots 101 à 110 pour les parcelles cadastrées CT 479 et 480, sise 9 rue Voltaire, moyennant le prix net vendeur de 4 500 € pour chaque lot, soit un total de 45 000 €,
- de revendre ces mêmes lots aux différents propriétaires expropriés suivant le prix fixé dans le cadre de l'expropriation,
- de prendre en charge les frais d'acte pour l'acquisition ainsi que pour la revente des garages à leurs propriétaires,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les actes de vente à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON.

2 abstentions par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

1 absent : M. GUERIN.

## **17/66 URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES CT 247, 250 ET 251 RUE MAURICE ROLLINAT À LA SEM TERRITORIA**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section CT n° 247 pour 564 m<sup>2</sup>, CT 250 pour 333 m<sup>2</sup> et CT 251 pour 46 m<sup>2</sup>, sises rue Maurice Rollinat, moyennant le prix global net vendeur de 1 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/67 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°2 À MADAME JUGAL**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n°2 dans le lotissement du Colombier à Madame JUGAL de 612 m<sup>2</sup> à 20 €/m<sup>2</sup> soit 12 240 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis, l'acte authentique de vente et les actes afférents à intervenir avec Madame JUGAL,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/68 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°3 À MONSIEUR ET MADAME DRIF**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n°3 dans le lotissement du Colombier à Monsieur et Madame DRIF, de 612 m<sup>2</sup> à 20 €/m<sup>2</sup> pour 12 240 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis, l'acte authentique de vente et les actes afférents à intervenir avec Monsieur et Madame DRIF,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/69 DIRECTION GÉNÉRALE - AVENANT A LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE OPAH-RU - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le principe d'avenant(s) à la convention opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ayant pour objet le changement de maîtrise d'ouvrage et la prolongation d'un an de ladite convention,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer le ou les avenant(s), à intervenir.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/70 DIRECTION GÉNÉRALE – PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER FSE 2014-2020 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE TÂCHES**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner un accord de principe sur le projet de convention de délégation de tâches,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer et mettre en œuvre ledit projet et tous les documents y afférents.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/71 CULTURE – VALIDATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le projet scientifique et culturel du Musée de Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à transmettre le document afin d'obtenir la validation des services de la DRAC Centre-Val de Loire et du Ministère de la Culture (Service des Musées de France).

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN



5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/71 BIS – URBANISME – DÉNOMINATION DU CARREFOUR DESSERVANT LES RUES VOLTAIRE, MAURICE ROLLINAT, ARMAND BRUNET, GALLERAND ET MARÉCHAL FOCH, LES PLACES MARÉCHAL FOCH ET ARISTIDE BRIAND ET L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer " Carrefour du 8 avril 1937 " le carrefour desservant les rues Voltaire, Maurice Rollinat, Armand Brunet, Gallerand et Maréchal Foch, les places Maréchal Foch et Aristide Briand et l'Avenue de la République.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/72 CULTURE ET PATRIMOINE – MUSÉE DE VIERZON – FIXATION DE TARIFS POUR LES VISITES COMMENTÉES ET LES ANIMATIONS**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°14/353 en date du 18 décembre 2014,





**17/73 CULTURE ET PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon une subvention d'un montant de 9 000 € pour organiser la manifestation " Tracteurs en fête " les 27 et 28 mai 2017,
- d'approuver la convention, passée entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2017.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/74 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER**

**Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher de la Fonction Publique Territoriale,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/75 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

### **Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la nouvelle convention entre la Ville et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par les services de la Ville, pour l'année 2017,
- de solliciter de la Communauté de Communes un premier versement à la notification de la présente convention représentant les 4/12ème du montant global estimé, soit 100 101,65 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 25 025,41 € de mai à décembre 2017,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention, les actes afférents et les avenants à venir.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/76 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE ET RÉAVIE**

### **Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et Réavie pour préciser les missions assurées par les services de la Ville, pour l'année 2017,
- de solliciter de Réavie un premier versement à la notification de la présente convention représentant les 4/12ème du montant global estimé, soit 49 950,35 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 12 487,59 € de mai à décembre 2017,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention, les actes afférents et les avenants à venir.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

#### **17/77 RESSOURCES HUMAINES – MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS EN SITUATION DE CONGÉ LONGUE DURÉE OU DE CONGÉ LONGUE MALADIE**

**Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- le maintien du régime indemnitaire lorsqu'un agent titulaire ou contractuel est placé en congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, et ce pour l'année 2017.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

#### **17/78 ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

**Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) du personnel de la ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2017,
- d'approuver la convention passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du personnel de la ville de Vierzon, pour l'année 2017,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget.

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/79 ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS**

#### **Rapporteur : Karine CHÊNE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
- . 120 € à l'association Scouts et Guides de France – Groupe Notre Dame Pays de Vierzon,
- . 150 € à l'association Alcool Assistance du Cher,
- . 150 € à l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur,
- . 150 € à l'association Les Peintres de la Forêt,
- . 150 € à la CAF du Cher pour permettre aux habitants du quartier Tunnel-Château de récompenser par un Premier Prix de la Ville de Vierzon le lauréat du concours photo organisé dans le cadre du Cinquantenaire de leur quartier,
- . 150 € à l'association Laure Créa Loisirs ; cette association qui compte à ce jour 30 adhérents a été créée en septembre 2016 consécutivement à l'arrêt de l'activité loisirs créatifs du CCAS afin de rompre l'isolement des personnes seules, âgées, malades,
- . 150 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- . 150 € à l'association Gem Odyssée Groupe d'Entraide Mutuelle,
- . 160 € à l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons (ANVP section de Bourges),
- . 160 € à l'association Camping International de France,
- . 200 € à l'association Tarot Club Vierzon,
- . 200 € à l'association Centre Contre les Manipulations Mentales,
- . 200 € à l'Union Française des Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage,

- . 200 € à la Délégation Départementale de l'Education Nationale,
  - . 200 € à l'association Jama'Ve,
  - . 200 € à l'association Société d'Encouragement au Dévouement,
  - . 260 € à l'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers,
  - . 295 € à l'association Rallye Mathématique du Centre,
  - . 300 € à l'Association Philatélique de Vierzon,
  - . 300 € au Comité Départemental des Associations et Amis de la Résistance et de la Déportation,
  - . 305 € à l'association Scrabble Vierzonnais,
  - . 350 € à l'Association Crématiste du Berry et du Nivernais,
  - . 400 € à l'association Ornithorynque pour l'aider à la mise en place d'une exposition peinture, photo, sculpture sur le pont barrage et sur le site des Estivales du Canal,
  - . 400 € à l'association Les Amis des Oiseaux de Vierzon,
  - . 400 € à l'association Rail Club Vierzonnais,
  - . 400 € à l'association Cercle mycologique Berry Sologne,
  - . 430 € à la 512ème Section des Médaillés Militaires,
  - . 500 € à l'association Là chez-moi,
  - . 500 € à l'association Cercle Historique du Pays de Vierzon,
  - . 500 € à l'association Donneurs de Sang bénévoles de Vierzon,
  - . 700 € à l'association Accordéons de Concert de Vierzon,
  - . 1 000 € à l'association Radio du Pays de Vierzon,
  - . 1 200 € à l'association Ciné Rencontres,
  - . 1 500 € à l'Association pour la REouverture du CANal de Berry,
  - . 2 200 € à l'association On Wheels pour lui permettre de supporter une partie des frais relatifs au festival qu'elle organise les 10, 11 et 12 juin 2017 au parc des expositions,
  - . 2 200 € à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vierzon,
  - . 2 400 € à l'association Les Restaurants du Coeur,
  - . 5 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon,
  - . 5 700 € à l'association Puzzle Centre,
- d'attribuer à l'association NAVICABE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2017,
  - d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et l'Association NAVICABE,
  - d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
  - d'imputer les dépenses d'un montant total de 41 930 € sur les crédits ouverts au budget 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 Non participation au vote pour l'association Les Amis du Musée de Vierzon et l'association Cercle Historique du Pays de Vierzon : M. MORILLON

1 absent : M. GUERIN.

## **17/80 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le projet du budget primitif 2017 de l'eau potable de la régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'équilibre globalement à 7 573 470,00 €.

Et par section comme suit :

- Investissement	2 364 028,00 €
- Fonctionnement	5 209 442,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2017 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

### **ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

3 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE),

5 Abstention : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE Mme ESSAYAN, M. MORILLON,

2 Abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/81 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le projet du budget primitif 2017 de l'assainissement collectif de la régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'équilibre globalement à 3 086 028,00 €.

Et par section comme suit :

- Investissement	652 534,00 €
- Fonctionnement	2 433 494,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :



- d'approuver le budget primitif 2017 eaux usées de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

**ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

3 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE),

5 Abstention : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON,

2 Abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/82 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non valeur de 1 273,21 € HT pour l'eau potable et de 1 044,79 € HT pour l'assainissement, soit un montant total de 2 318 € HT.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/83 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE AU SIAEP DE MÉREAU – SAINT-HILAIRE -DE-COURT ET SIAEPA DE THÉNIOUX – MÉRY-SUR-CHER – ANNÉE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente au m<sup>3</sup> d'eau potable pour le SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et le SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher à **1,0735 € HT/m<sup>3</sup> pour 2017**,



- de notifier la délibération aux SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher 2 mois avant la date de facturation semestrielle,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/84 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MÉREAU DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m<sup>3</sup> des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à **0,9613 € HT/m<sup>3</sup> pour 2017**,
- de notifier la délibération à la commune de Méreau 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/85 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m<sup>3</sup> des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à **0,8952 € HT/m<sup>3</sup> pour 2017**,
- de notifier la délibération à la commune de Saint-Hilaire-de-Court 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/86 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTIONS DE SERVITUDES D'ÉCLAIRAGE AU PROFIT DE LA VILLE POUR ANCRAGES ET SUPPORTS SUR PROPRIÉTÉS PRIVÉES AVEC LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES CONCERNÉS AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, RUE ARMAND BRUNET ET PLACE DE LA RÉSISTANCE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conventions de servitudes d'éclairage avec les propriétaires concernés au profit de la commune de Vierzon visant à reconnaître l'existence des ancrages et des supports des appareils d'éclairage ainsi que des câbles électriques s'y rattachant sur la façade des immeubles et à définir les conditions de leur entretien, réfection ou suppression,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer lesdites conventions passées entre la Ville et les propriétaires pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/87 CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS CHŒUR DE CHAMBRE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Mikrokosmos une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € pour 2017 au titre de son partenariat avec la Ville,
- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos Chœur de Chambre,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2017.

## **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/88 CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION TRANS EN DANSE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Trans en Danse une subvention de fonctionnement d'aide à la création, d'un montant de 12 000 € payable en une seule fois,
- d'approuver la convention de partenariat culturel passée entre la Ville et l'association Trans en Danse,
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget culture et patrimoine.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

**17/89 CULTURE ET PATRIMOINE – CARREFOUR DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION 2017 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ASTECH**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association ASTECH une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'aider à organiser cette manifestation,
- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et l'association ASTECH,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la dite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2017.

**ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/90 CULTURE ET PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER DANS LE CADRE DU 10 ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 31 mars et 1er avril 2017,
- d'approuver la convention passée entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/91 CULTURE ET PATRIMOINE – INSTALLATION DU PARC PINOCCHIO SUR LE SITE DE L'ANCIENNE PISCINE LAFERRIÈRE**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention fixant les conditions de mise à disposition du site de l'ancienne piscine Laferrière passée entre la Ville et la compagnie « Il Teatro di Pinocchio »,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/92 DIRECTION GÉNÉRALE – ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Élisabeth HOVASSE-PRÉLY**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le plan de financement de l'opération,
- de solliciter les fonds européens (FEADER) type d'opération 7.4 du programme de développement rural à hauteur de 60 %,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/93 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – VENTE DE BIEN MOBILIER SUPÉRIEUR À 4 600 € - DEMANDE D'AUTORISATION**

**Rapporteur : Gérard MASSICARD**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à céder ledit bien mobilier pour un montant de 8 932,00 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents afférents à ladite cession.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE , Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/94 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACTIVITÉS NAUTIQUES – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION NAVIGATION À VIERZON SUR LE CANAL DE BERRY (NAVICABE)**

**Rapporteur : Djamila KAOUES**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public fluvial pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois, passée entre la Ville et l'association NAVICABE,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention

#### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

### **17/95 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DURABLE DES ESPACES VERTS ET PUBLICS »**

**Rapporteur : Djamila KAOUES**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au groupement de commandes pour « l'acquisition de matériel dans le cadre de l'entretien durable des espaces verts et publics » pour une durée de trois ans selon les modalités de fonctionnement de la convention constitutive ci-annexée,- d'autoriser le Syndicat Mixte du Pays de Vierzon à piloter le groupement de commandes en le désignant coordonnateur,
- de désigner un représentant de la commune au sein de la commission d'attribution organisée dans le cadre du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commande,



- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la commune à participer à chaque marché public,

- de s'engager à régler les sommes dues au titre du marché public dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 absent : M. GUERIN.

## **17/96 SPORTS – RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 ENTRE LES DIFFÉRENTS CLUBS SPORTIFS – PREMIER VERSEMENT**

### **Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser aux clubs sportifs ayant plus de 1 000 € de subvention annuelle et à réception de leur dossier de demande de subvention, un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2017 représentant 50 % de la subvention 2016, excepté pour le CAJO Basket qui bénéficiera de l'intégralité de la subvention 2017 en une seule fois,

- de verser aux autres clubs sportifs dont la subvention de fonctionnement annuelle est inférieure à 1 000 € et à réception de leur dossier de demande de subvention, l'intégralité du montant de la subvention de fonctionnement 2017,

soit la somme totale de 127 876 € répartie comme suit :

### **ACTIVITÉ CANINE**

Agility Éducation Canine .....	504 €
Sport Canin Vierzonnais .....	889 €

### **ARTS MARTIAUX**

Aïkido Takemusu Vierzon .....	168 €
Dojo Aïkido Traditionnel .....	168 €
Judo Kodokan Club du Berry .....	2 050 €
Judo Club Vierzonnais .....	2 757 €
Vierzon Shotokan Karaté .....	1 074 €
Karaté Club Vierzonnais .....	935 €
Club d'Arts Martiaux Asiatiques .....	336 €

### **ATHLÉTISME**

Club Athlétique Vierzonnais .....	4 162 €
-----------------------------------	---------



**AUTOMOBILE**

Vierzon Sport Meca .....	550 €
Carterre Promotion .....	168 €

**BADMINTON**

Association Sportive Vierzonnaise de Badminton .....	889 €
------------------------------------------------------	-------

**BASKET-BALL**

CAJO Basket .....	13 890 €
Union Sportive Vierzonnaise .....	6 666 €

**BILLARD**

Amis du Tapis Vert .....	630 €
--------------------------	-------

**BOULE LYONNAISE**

Groupement Bouliste .....	336 €
---------------------------	-------

**CANOÉ-KAYAK**

Association Nautique Vierzon .....	588 €
------------------------------------	-------

**CYCLISME**

Club Cycliste Vierzonnais .....	7 285 €
Entente Cycliste Vierzonnaise .....	840 €

**CYCLOTOURISME**

Cyclo-Touristes Vierzonnais .....	564 €
Vierzon Rando Loisirs .....	1 000 €

**ÉQUITATION**

Comité Associatif Vierzonnais d'Activité de Loisirs Équestres (CAVALE) .....	924 €
La Bidauderie Équitation .....	950 €
Les Écuries de l'Île Bragard .....	2 060 €
Société Hippique de Vierzon .....	7 000 €

**ESCALADE**

Adhérence .....	582 €
-----------------	-------

**ESCRIME**

Cercle d'Éscrime Vierzonnais .....	1 358 €
------------------------------------	---------

**FOOTBALL**

S.L Chaillot Foot .....	5 000 €
-------------------------	---------

**GOLF**

Association Golf de la Picardière .....	7 960 €
-----------------------------------------	---------

**GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN**

Association de Gymnastique Volontaire .....	500 €
Association Masculine de Gymnastique d'Entretien .....	588 €
Association Club Gym .....	150 €

**GYMNASTIQUE SPORTIVE**

La Vierzonnaise ..... 9 215 €

**HANDBALL**

Églantine Vierzon Handball ..... 22 500 €

**MARCHE**

Amicale Laïque Vierzon Villages (A.L.V.V.) ..... 544 €

**MODÉLISME**

Mini Auto Radio Commandée ..... 294 €

**MOTO**

Moto Verte Vierzonnaise ..... 1 250 €

**NATATION**

Association Nautique Vierzon ..... 1 000 €

**PÉTANQUE**

Bois d'Yèvre Pétanque ..... 422 €

Club Bouliste Vierzonnais ..... 422 €

Club Sportif des Municipaux ..... 168 €

**PLONGÉE**

Berry Plongée ..... 759 €

**RELAXATION**

Les Chemins de l'Éveil ..... 168 €

**ROLLER**

Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey ..... 12 500 €

**TENNIS**

Tennis Loisirs Vierzon ..... 422 €

S.A.V. Tennis ..... 6 498 €

**TENNIS DE TABLE**

Vierzon Ping ..... 1 898 €

**TIR À L'ARC**

1ère Compagnie des Archers Vierzonnais ..... 922 €

Les Arcs Anges ..... 350 €

**TIR**

Club de Tir Sportif ..... 500 €

**TRIATHLON**

Vierzon Triathlon 18 ..... 700 €

**TWIRLING**

Happy Girls..... 168 €

## **VOLLEY-BALL**

S.A.V. .... 600 €

- d'attribuer une subvention de 2 500 €, intégrant la subvention annuelle de fonctionnement à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de ses galas de boxe comprenant des combats professionnels et amateurs les samedis 4 février 2017 et 13 mai 2017 au dojo Jimmy Agard,

- d'attribuer à l'association "S.A.V. Rugby" le solde de la subvention de fonctionnement 2017, d'un montant de 60 000 €, suivant les modalités de versement ci-après :

- 30 000 € en mars 2017,
- le solde, d'un montant de 30 000 €, en mai 2017.

- d'attribuer à l'association "Vierzon Football Club" le solde de la subvention de fonctionnement 2017, d'un montant de 98 000 €, suivant les modalités de versement ci-après :

- 49 000 €, en mars 2017,
- le solde, d'un montant de 49 000 €, en mai 2017.

- d'approuver les conventions passées entre la Ville et chacune des quatre associations "Églantine Vierzon Handball", "S.A.V. Rugby", "Vierzon Football Club" et "Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey" percevant de la Ville, en 2017, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdites conventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme MION, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MERLE, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN

5 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme CHÊNE), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), M. TESSIER (donne pouvoir à Mme ESSAYAN)

1 non participation au vote pour le Club Bouliste Vierzonnais : M. MASSICARD,

1 absent : M. GUERIN.

Fait à VIERZON, le 24 mars 2017

Le Maire,



Nicolas SANSU